



Non respect des mesures provisoires, c'est la cata!

Par mlle_Elyse, le 06/05/2016 à 14:12

Bonjour a tous,

j'espère que quelqu'un pourra m'éclairer parce que ma situation devient catastrophique!

Je suis séparée de mon conjoint depuis plus qu'un an, nous avons passé l'audience de non conciliation il y a un an car il refuse le divorce (le 15 juin).

J'ai quitté le domicile conjugal avec un main courante peu de temps avant l'audience, quand la situation devenait invivable. Nous sommes propriétaire tout les deux et je viens sur mon lieu de travail depuis (pas les moyens de faire autrement)

Bilan, il garde notre maison en payant les factures qui y sont rattachée (electricié, eau, taxe habitation, ordure ...) et moi je paye le credit immo et tout le reste (assurance,credit voiture et la pension pour maintenir son niveau de vie d'environ 150€...)

Pour faire simple, monsieur ne travaille pas (enfin quand ca lui chante, ce qu'il fait qu'il a un salaire d'environ de 800 euros. Pour ma part, je vis avec un salaire de 1800 euros mais avec tout ce que je prend a ma charge il me reste très exactement 34€ a la fin du mois.

Cependant il se trouve, que Mr, ne respecte aucune des décision provisoire du juge et ne paye pas les factures qu'ils lui ont était demander de payer. Il y a plus de 800 euros de relance de facture d'eaux et d'électricité de retard daté d'apres l'audience ce qui fait que notre dossier est parti chez huissier. Je n'étais pas au courant évidemment. De plus je paie toujours la taxe d'habitation depuis 1 an...

Je sais qu'il a de l'argent, il a fait un dossier chez notre assureur pour arret maladie prolongé, il a donc toucher la valeur du credit immobilier pendant 13 mois. Inutile de préciser que cette argent la banque n'en a jamais vu la couleur... il a créer d'autre compte bancaire ce qui fait que notre banque d'emprunt n'était pas au courant avant que je le decouvre il a y 4mois.

Il a fait changer les serrure de la maison, et il a déménager (mais il ne l'a pas déclarer a son avocat donc je ne peux pas forcer les serrures). De ce faite, je ne peux pas la faire visiter pour la vendre chose qui est primordiale pour m'en sortir! Comme je suis la seule a payer le crédit, il s'en moque. Et le comble, il ne répond pas aux rendez vous des avocats. Il fait le mort!

Nous sommes donc fiché a la banque de France pour mauvais paiement du crédit immo, j'accuse un retard de 4 traites de paiement du crédit (retard qu'il y avait avant l'audience de

non conciliation et qu'il a volontairement suspendue mais quand il m'a etait demander de payer le credit par le juge il a fallut commencer par le retard), aucune de ses factures sont payee et elles ont toutes etait relancer avant passage d'huissier et pour terminer avec la cerise sur le gateau, nous n'avons plus d'assurance emprunteur parce qu'elle n'a pas etait payee depuis 4 mois (j'ai oublier depreciser qu'il cache mon courrier et qu'il fait absolument tout ce qu'il peut pour ne pas divorcer, a comencer par le changement intempestif de numero de telephone aupres des entreprises, des fausses adresses de facturation, il signe même a ma place pour des recommandé.)

je suis a bout, je suis endettée jusqu'au coup par sa faute, je ne vois plus le bout du tunnel. IL FAUT ABSOLUMENT vendre cette maison mais je n'y ai pas accès et lorsque mon avocat fait une demande aupres du sien, il ne se passe rien, monsieur se cache et ne repond pas. Et j'ai aussi très peur, qu'il face la meme chose si on arrive a signer un compromis. Soit qu'il refuse soit qu'il ne se presente jamais pour aposer sa signature...

je n'ai aucune solution, pouvez vous m'aider?